

GUIDE



CLUB DE TIR
RUISSEAU
NOIR

Comment devenir tireur d'arme non-restreinte ?

ÉTAPE À SUIVRE

1. Je dois suivre la formation du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF). 3
2. Je dois suivre la formation d'initiation à la chasse (ICAF). 4
3. Je dois demander le permis de possession et d'acquisition (PPA ou CAFC 921) pour arme restreinte en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus). 4

Voir le document qui suit pour plus amples informations.

ÉTAPES À SUIVRE

Si je n'ai jamais eu d'arme et que je désire devenir tireur d'arme à autorisation non-restreinte

1. Je dois suivre la formation du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF).

Durée du cours : entre 8 et 10 heures (y compris les tests). Comprenant un manuel, un test pratique et l'examen théorique.

Coût : 75 \$

Coordonnées :

Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs
162 Rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 2P5
(418) 878-8999
<http://www.fedecp.qc.ca/accueil>

Ce cours permet d'acquérir les connaissances nécessaires au maniement sécuritaire des armes à feu (arme longue ou d'épaule).

- ⇒ Advenant un échec, il est possible de repasser l'examen sans suivre le cours, pour un coût de 43 \$ (comprenant un manuel (268 pages), un test pratique et l'examen théorique). Afin de demander par la suite un permis d'arme à feu, mais cela ne permet pas d'obtenir le certificat du chasseur, pour lequel il faudra reprendre le cours entier (y compris les examens).

Si je désire aller à la chasse

2. Je dois suivre la formation d'initiation à la chasse (ICAF).

Durée du cours : entre 8 et 10 heures (y compris les tests).

Coût : 44 \$

Coordonnées :

Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs
162 Rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 2P5
(418) 878-8999
<http://www.fedecp.qc.ca/accueil>

3. Je dois demander le permis de possession et d'acquisition (PPA ou CAFC 921) pour arme restreinte en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus).

Coût : 60 \$

Pour votre demande de PPA un formulaire est nécessaire : Le CAFC 921

CAFC 921 : Remplissez ce formulaire si vous êtes résident du Québec et si vous demandez un permis d'armes à feu à autorisation restreinte.

Comment trouver les formulaires :

1. Trouver le formulaire CAFC 921
 - <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/form-formulaire/index-fra.htm#f1>

En plus des copies de vos certificats de réussite qui doivent accompagner votre requête, des frais de 60\$ sont réclamés lors de votre demande ainsi qu'une photo de passeport. Pour envoyer votre demande de permis de possession et d'acquisition, assurez-vous d'affranchir suffisamment pour faire parvenir les formulaires à l'adresse suivante :

Gendarmerie Royale du Canada
C.P.1200
Miramichi, N.B. E1N 5Z3